



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 février 2022

L'an 2022, le 15 février à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 11 février 2022.

Présents : M. Walter MARTIN (pouvoir de M. VEYRET), Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Véronique PARRATON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET (pouvoir de Mme MASNADA), M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

Excusés : M. David LAURENT, Mme Colette MASNADA (pouvoir à Mme PERRET), M. Ludovic VEYRET (pouvoir à M. le Maire)

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BOZONNET

Le compte-rendu du 18 janvier est adopté à l'unanimité.

Finances – Présentation des comptes administratifs 2021

La séance de ce soir est consacrée exclusivement à l'examen des comptes administratifs 2021 avant leur vote formel le mois suivant en même temps que les budgets primitifs.

Mme RAVET compare les postes budgétaires des trois derniers exercices où on perçoit une stabilité de 2019 à 2021 (l'année 2020 étant exceptionnelle). Les dépenses de gaz ont augmenté (+10k€) comme le gardiennage (+8k€) et le ménage. Il y a eu peu de manifestation publiques (-6k€) et beaucoup moins de fournitures pharmaceutiques qu'anticipé (masques, gel, -28k€). La masse salariale a continué de croître en raison de mesures sociales propres à l'employeur intercommunal, d'heures supplémentaires liées au service technique et au fonctionnement d'un deuxième site de restauration scolaire en application des protocoles sanitaires. La Commune a aussi reversé les 98 k€ de clôture de son budget d'assainissement au Grand Bourg. Les recettes liées à la cantine, aux concessions funéraires et aux locations de salles sont meilleures que prévues. On a bénéficié de la contribution de l'Etat sur les achats de masques (8 k€), d'un solde de l'assurance sur le dégât de grêle (17 k€) et de la vente du local commercial de l'auto-école (82 k€ ht).

En investissement la Commune a achevé la réfection du chemin des Baudières, la première phase d'extension du cimetière, l'aménagement du bureau France services-Agence postale, le programme Agora. Elle a préempté un bois près de l'autoroute, acquis deux purificateurs d'air et une balayeuse de voirie. Elle poursuivra en 2022 la création du giratoire de Crangeat, les rénovations du Château et de la Mairie, le déploiement de la vidéoprotection, l'évolution du PLU.

Synthèse	Recettes 2021	Dépenses 2021	Excéd (+)/Besoin financ (-)
Fonctionnement	2 517 157,59	2 044 146,92	473 010,67
Investissement	2 239 115,72	2 939 897,55	-700 781,83

En reportant les excédents antérieurs cumulés de 1 712 001,84 € en fonctionnement et de 650 722,32 € en investissement, le budget primitif 2022 démarrera avec un disponible de 1 484 230,68€. On note que l'épargne brute diminue en passant de 650 k€ à 473 k€.

Finances – Débat d'orientation budgétaire

Mme RAVET livre une analyse des exercices 2016 à 2021. La diminution de l'épargne brute constatée depuis 2019 s'explique par la hausse significative des dépenses de fonctionnement (+8%) dont la masse salariale. A ce sujet M. le Maire précise qu'outre des heures supplémentaires, la CA3B a engagé une politique de revalorisation des primes et la mise en place de mesures comme les tickets-restaurants s'appliquant à nos 32 agents (22 ETP). Ces charges de personnel représentent la moitié de notre section de fonctionnement comme dans la majorité des communes de même taille. Le reversement d'assainissement a également dégradé l'épargne brute cette année. M. BESSON revient sur l'agrandissement du cimetière et annonce la création de columbariums supplémentaires pour faire face à une forte demande (14 cases attribuées en 2021 contre 18 sur la période 2016-2020). Cette évolution en faveur du cinéraire s'observe dans toute la société.

Après avoir évoqué plusieurs autres points comme la capacité de désendettement qui reste à un niveau très en-dessous du plafond prudentiel, le Conseil donne acte de la tenue du débat budgétaire.

Grand Bourg – Convention de télémedecine

M. le Maire explique que le Département a installé cinq cabines de télémedecine dans l'Ain dont une à Saint-Julien-sur-Reyssouze. Les intercommunalités d'accueil sont priées de prendre en charge les frais de fonctionnement estimés à 36 k€ annuels. Grand Bourg finance la moitié de ce coût d'exploitation et sollicite la participation des communes de la conférence Bresse pour la partie restante. Par application de critères démographiques Attignat payerait 800 € par an. Les conseillers s'interrogent sur la pertinence de cette clef de répartition qui omet la fréquentation effective compte-tenu de l'éloignement géographique avec Saint-Julien.

Par dix voix pour le Conseil approuve la convention au titre de 2021 avec cependant une clause de revoyure courant 2022 (abstentions de Mmes RAVET, PARRATON, PERRET, MASNADA, CUZENARD, CURNILLON, SARTORETTI, ALBANO, de MM. ABRIAL, PERRIN, MAISONNEUVE, MAURICE).

Santé – Aide à l'installation d'un médecin

Dans la continuité du sujet précédant et toujours dans l'objectif d'améliorer la présence médicale sur notre territoire, M. le Maire expose le projet d'installation d'un médecin à la Maison médicale, qui remplacerait un praticien venant de cesser son activité après plusieurs décennies au service des habitants. Pour mémoire le Conseil avait soutenu l'arrivée d'une quatrième médecin en 2020. A l'unanimité le Conseil valide une convention accordant une aide de 5 000 € pour l'achat de matériel et un montant de 2 000 € au titre des travaux d'aménagement. M. MAISONNEUVE s'est retiré de la discussion et du vote.

Château – Présentation du projet

M. ABRIAL présente le projet du Château issu des dernières réunions du groupe de travail et des échanges avec l'architecte. L'idée globale est que le Château redevienne un lieu de rassemblement associatif et festif. Un ascenseur intérieur desservira tous les niveaux à l'exception du 2^e étage qui aurait nécessité un accès pompier (cette extension reste possible après mise en service).

Il détaille les travaux prévus :

- Au sous-sol : réfection du club des jeunes, création de toilettes PMR, transformation de la chaufferie en un grand local technique
- Rez-de-chaussée : réfection totale de l'entrée, renforcement partiel des sols, toilettes PMR, déplacement au nord des rangements de tables et chaises
- Grande salle : création d'une ouverture au sud, récupération du plafond originel à la française, travaux d'embellissement et de peinture
- 1^{er} étage : enlèvement de cloisons, salles mutualisées pour les associations, installations de placards, pose d'un parquet dans le couloir, élargissement de l'entrée de la chapelle
- Extérieurs : changement des fenêtres sans remettre de volets, suppression de l'ancien accès PMR ne répondant plus aux normes.

Vidéoprotection – Présentation du dispositif de la première tranche

M. BESSON précise en préambule la différence entre vidéosurveillance et vidéoprotection. La première implique un opérateur scrutant en permanence les écrans et signalant les faits en temps réel. La seconde consiste en des enregistrements qui seront conservés 15 jours et visionnés a posteriori de la survenue d'un événement. La législation encadre rigoureusement les conditions d'utilisation : seuls les gendarmes et trois personnes en Mairie peuvent accéder aux images, seules les forces de l'ordre peuvent analyser les images, les élus habilités peuvent consulter a posteriori, sans analyse, et extraire les images, pour répondre aux réquisitions.

Le groupe de travail a défini les lieux d'implantation de la vidéoprotection en lien étroit avec la gendarmerie. Les treize caméras de la première tranche sont aujourd'hui prêtes à entrer en service à l'espace Salvert, près des écoles et du cimetière, sur la RD975, à l'entrée de la zone d'activités. On distingue les caméras de contexte et celles identifiant les plaques d'immatriculation. La signalétique réglementaire est en cours de déploiement.

Autres délibérations

Le Conseil, par délibérations adoptées à l'unanimité,

- Adhère au groupement de commandes du SIEA sur les audits énergétiques des bâtiments municipaux
- Met gracieusement des salles à disposition des candidats lors des deux scrutins à venir
- Prononce l'admission en non-valeurs de dettes anciennes pour un total de 703,44 euros.

Rapports divers

La Commune sollicite l'Etablissement public foncier de l'Ain pour la deuxième partie du terrain de sport et une propriété située dans le périmètre de projet de l'îlot scolaire.

Un groupe de travail va optimiser les dépenses liées à la téléphonie, à l'informatique et aux copieurs.

Commissions programmées :

- Cadre de vie le 3 mars sur les déplacements doux
- Urbanisme au sujet de l'ex ferme Girod (date à définir)
- Finances le 10 mars sur les budgets primitifs
- Transition écologique le 17 mars
- Fête du 14 juillet le 9 mars

Pièce de théâtre « Un temps de chien » jouée par Pâte à trac le 5 mars à 19h au Centre culturel dans le cadre des cocktails du Château

Prochain conseil municipal le mardi 22 mars

Séance levée à 23h

La Secrétaire de séance,
Aurélie BOZONNET

Le Maire,
Walter MARTIN